

**La liberté associative entravée ? Se situer, s'affirmer dans nos relations aux pouvoirs publics**

**Attention : En 2018, l'Organisme de Formation devra figurer sur le catalogue de référence d'Uniformation (Décret Qualité)**

**SITUATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

- Raison sociale : association **COTRAVAUX**
- Numéro ICOM : **11 57 25 86**
- Adresse : **11 rue de Clichy – 75009 Paris**
- Nom, prénom et fonction du contact :  
**Véronique BUSSON – Chargée de mission Volontariats**
- Téléphone et mail : **01 48 74 27 63 - [volontariats@cotravaux.org](mailto:volontariats@cotravaux.org)**
- Pourcentage de versement Formation Professionnelle Continue : **1,88 %**
- Financement obtenu en N-1 au titre d'une action collective : **OUI**
  - Si oui : merci d'indiquer le montant de financement obtenu et de présenter un bilan de l'action réalisée.  
AC 1851(février 2020) / AC 18061 (mars 2020) / AC 19025 (octobre 2020)  
Total 2020 : Frais pédagogiques = 5.400 € + repas et hébergements pris en charge par l'OF = 1.220,90 €

**Bilans de ces actions joints au premier dossier 2021.**

**PROJET DE FORMATION**

---

**1. ORIGINE de la DEMANDE**

Les responsables nationaux et régionaux des associations du réseau, face aux évolutions des relations avec les pouvoirs publics, nationaux, régionaux ou locaux, touchant les pratiques associatives, les modalités de financement, et finalement la liberté associative d'organisation et d'action.

- Contexte.

La discussion, puis l'adoption au mois d'août 2021, de la loi « confortant le respect des principes de la République » a réactivé la question de la relation association / pouvoirs publics ainsi que de la liberté associative. Cette loi lie l'obtention de subventions publiques à la souscription d'un « contrat d'engagement républicain » et inscrit ce contrat comme nouvelle condition pour l'obtention ou le renouvellement des agréments délivrés par l'État, comme celui « Jeunesse éducation populaire » ou celui pour accueillir des jeunes en Service civique dont disposent aujourd'hui les associations.

Les associations sont par ailleurs dans une période de justification de financements, de renouvellement de leur Convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère chargé de la jeunesse notamment, et s'inquiètent du développement des financements passant par des marchés publics et des appels à projet. Entre poursuite d'un projet associatif fidèle à des valeurs, porteurs de sens pour la société et des objectifs portés par des bénévoles et militants et des réalités financières, quelles négociations ou concessions sont-elles possibles ?

- Mettre en évidence la plus value de l'organisation de la formation en collectif.

Cotravaux est un réseau d'associations nationales et régionales ayant l'habitude de travailler ensemble, d'échanger sur leurs pratiques et perspectives, ce qui facilite les dynamiques de formation.

C'est le sens et les valeurs portées par les chantiers de bénévoles et les volontariats qui rassemblent les associations, avec une grande importance accordée à la vie associative, les choix de fonctionnement et de gouvernance... L'impact des cadres institutionnels d'agrément et de financement sont des préoccupations partagées, que les salariés en poste de responsabilité doivent savoir comprendre et partager avec les administrateurs pour débattre des orientations et décider des évolutions de l'association, de ses relations avec les pouvoirs publics et de ses actions.

## **2. OBJECTIF(S) VISE(S)**

- Définir l'objectif à atteindre, notamment en termes de compétences ou de qualifications à acquérir.

L'objectif de cette formation est de mettre les salariés en capacité de définir, avec les instances élues, des positions et évolutions associatives tenant compte de nouveaux cadres légaux, administratifs ou financiers :

- Connaissance des nouveaux éléments apportés par des lois ou des directives et touchant la vie associative
- Identification des impacts possibles, en termes de fonctionnement, d'action et de financement de l'association
- Construction d'un positionnement (clarifier les éléments du débat, organiser les échanges et la prise de décision)

- Mettre en évidence le caractère formatif de la formation et la transférabilité des compétences.

### **Apport de connaissances et actualisation des informations :**

- Connaissance et analyse des articles des lois récentes ayant un impact sur la vie associative, sur la délivrance d'agréments et l'attribution de subventions (*LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République - Chapitre II : Dispositions relatives aux associations, fondations et fonds de dotation ; LOI n° 2021-875 du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations ; modifications dans la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*).
- Rappels des principes fondamentaux de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association : du principe de liberté de s'associer à la notion de liberté associative.
- Procédures d'agrément et de financement, renouvellement des CPO « Jeunesse » : contraintes, enjeux, réponses et positions communes.
- 2022, année européenne : Présidence française du Conseil de l'Union européenne de janvier à juin et année de la jeunesse européenne.

### **Partage d'expériences, analyses, mise en réseau :**

- Les entraves à la liberté associative : quelles menaces, quelles stratégies, quelles réponses pour préserver le sens d'un projet associatif ?
- 2022, PFUE : une opportunité pour mettre en valeur une expérience et des projets ?
- La force d'un réseau : construire une parole et des propositions communes et s'affirmer comme partenaire et non comme prestataire de l'État.

### **Transférabilité :**

Les éléments acquis lors de la formation par les responsables régionaux ou nationaux, ont vocation à être partagés avec les équipes de salariés et les élus, pour identifier les menaces et les opportunités et aider aux choix stratégiques, aux orientations et à l'évolution des projets.

### 3. CONTENU

➤ Indiquer le programme précis détaillé et séquencé, (durée, modalités,...) en cohérence avec l'objectif proposé.

<b>Lundi 18 octobre 2021</b>			
<b>Matin</b>			
<b>Session</b>	<b>Thème</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Modalités/intervenants</b>
<b>9h30 (1h30)</b>	<b>Introduction générale  Présentation des participants et de leurs attentes</b>	Rappel du contexte et des objectifs de la formation Présentation des participants, de leur structure. Attentes et questions / journée de formation.	<b>Matina DELIGIANNI / Philippe PEREIRA</b>  Introduction générale Tour de table : 5 mn par participant Identification des problématiques
<b>11h (60 mn)</b>	<b>La liberté associative en question</b>	Faire prendre conscience des différentes contraintes (administratives, financières, légales, judiciaires...) qui peuvent peser sur la liberté associative, mesurer les enjeux et envisager les réponses et positions qui seraient plus fidèles au projet et à l'identité associative.	10 mn de travail personnel pour identifier 2 situations vécues comme une entrave à la liberté associative, et comment cela a été géré. Échanges en sous-groupes de 3 ou 4 pour partager les situations, en sélectionner 2 ou 3 pour les analyser et imaginer comment une autre réponse aurait pu être trouvée et mise en œuvre. Partage sur un tableau des éléments identifiés
<b>12h (60 mn)</b>	<b>« Contrat d'engagement républicain » et/ou « Charte des engagements réciproques » ?</b>	Actualiser les connaissances sur les nouvelles lois qui impactent la vie associative et sur les fondamentaux de la vie associative (loi « 1901 », « Charte des engagements réciproques »). Analyser le sens de ces mesures, et leur impact, notamment sur les agréments et subventions.	<b>Philippe PEREIRA</b>  Dossier avec les documents d'actualité et de référence Intervention générale Questions / réactions des participants Choix des questions à travailler en sous-groupe
<b>13h à 14h REPAS</b>			
<b>Lundi 18 octobre 2021</b>			
<b>Après-midi</b>			
<b>14h (60 mn)</b>	<b>Affirmer son identité et sa liberté associatives ?</b>	Travail sur les impacts, en termes de fonctionnement, d'action et de financement de l'association : identifier les enjeux, proposer des alternatives en maîtrisant les effets possibles dans la relation aux pouvoirs publics.	<b>Matina DELIGIANNI / Philippe PEREIRA</b>  Atelier en sous-groupes sur les thèmes identifiés avant le repas Tableau de synthèse sur Situation, alternatives, effets
<b>15h (30 mn)</b>			Retour en plénière pour présenter les synthèses de chaque sous-groupe. Questions, débat
<b>15h30 (30mn)</b>	<b>Autre priorité en 2022 : l'Europe ! Contrainte ou opportunité ?</b>	Mesurer que la Présidence française du Conseil de l'Union européenne va mettre un focus « Europe » dans les politiques publiques, en saisir les contraintes et les opportunités pour mettre en valeur une expérience et des projets (citoyenneté et mobilité européenne)	<b>Matina DELIGIANNI</b>  Introduction sur la PFUE, tour de table des expériences et perspectives Tableau des contraintes et opportunités
<b>16h (1h)</b>	<b>Du national au régional, se renforcer et renforcer un réseau</b>	Construction d'un positionnement (clarifier les éléments du débat, organiser les échanges et la prise de décision) tenant compte des spécificités régionales / nationales vécues par les associations : la force d'un travail en réseau	<b>Matina DELIGIANNI / Philippe PEREIRA</b>  Sous-groupes régions / national : Situation, perspectives, pistes de travail
<b>17h (30 mn)</b>	<b>Préconisations et Évaluation</b>	Mettre en place un plan d'action (national / par région). Calendrier et modalités Préconisations pour la suite (suivi, échanges d'informations, ...) Évaluation	Synthèse des pistes d'action et des démarches à engager par région et au niveau national. Tour de table sur les attentes des participants pour la suite – Synthèse Évaluation collective + Questionnaires individuels
<b>FIN à 17h30</b>			

- Indiquer les méthodes pédagogiques utilisées.

## **2 formateurs en permanence avec le groupe**

### **Apport de connaissances ouvrant sur des analyses :**

- Interventions pour présenter les différentes lois et événements et analyse de leur impact sur la vie associatives et les projets en 2022.
- Rappels généraux sur les fondements et les principes de la vie associative.

### **Échange d'expériences à partir de situations régionales et nationales diverses :**

- Implication de chacun et chacune pour partager les situations vécues, les réponses apportées, participer à l'analyse critique et aux propositions d'alternatives.
- Échange des pratiques et perspectives d'actions dans une dimension européenne.

## **4. PUBLIC**

- Définir le public concerné (compétences éventuellement requises (pré requis), poste de travail occupé, etc...).

Responsables nationaux et régionaux des associations du réseau Cotravaux. Pas de prérequis.

## **5. NOMBRE de STAGIAIRES**

- Nombre de stagiaires total : **14**
- Nombre de stagiaires relevant d'Uniformation : **14**
- Détailler le nombre de stagiaires par branche professionnelle : **ECLAT / Animation 14**

## **6. DUREE, DATE(S) et LIEU(X) DE FORMATION**

- Nombre total de jours de formation : **1**
- Nombre total d'heures de formation : **7 heures**
- Date(s) de l'action de formation : **lundi 18 octobre 2021**
- Lieu(x) de l'action de formation : **Paris – CICP (75011)**

## **7. ORGANISME(S) de FORMATION**

**Recommandation :** Dans le cadre de sa politique de transparence et de qualité, Uniformation vous recommande vivement de mener une démarche de mise en concurrence c'est-à-dire de procéder à un appel d'offres pour le choix de l'Organisme de formation que vous retiendrez pour cette action de formation.

- Indiquer les modalités et les conditions de sélection du choix de l'Organisme de Formation.
  - ✓ Numéro de déclaration d'activité : **11 75 51858 75**
  - ✓ Numéro Siret : **776 222 259 000 17**
  - ✓ Raison sociale : Association **COTRAVAUX, réseau d'acteurs du travail volontaire**
  - ✓ Adresse : **11, rue de Clichy - 75009 Paris**
  - ✓ Nom, prénom et fonction du signataire de la convention de formation pour l'organisme de formation : **Philippe Pereira, Délégué National de COTRAVAUX**
  - ✓ Téléphone et mail : **01 48 74 79 20 / [cotravaux@cotravaux.org](mailto:cotravaux@cotravaux.org)**
  - ✓ Organisme assujetti à la TVA ? **non**
- Fonction et statut des intervenants (joindre CV des intervenants lorsque le porteur de projet (ou membre de son réseau) est également Organisme de formation) :

**Responsable de la formation : Philippe PEREIRA**

**Formateur/Intervenant : Matina DELIGIANNI**